



La FFC Réparateurs sur tous les fronts

Patrick Nardou, Président de la FFC Réparateurs, Benjamin Labonne, Président de FFC Auvergne et Christophe Bazin, Chargé de Missions, ont été reçus le 28 juin dernier au Ministère de l'Intérieur, par Emmanuel Barbe, Délégué interministériel à la Sécurité Routière. Une rencontre très positive.

Il était important pour la FFC Réparateurs de dialoguer avec le Ministère de l'Intérieur sur la problématique de l'expertise automobile, notamment pour éviter un nouveau scandale tel que celui mis à jour par le Parisien il y a un an (scandale des 5 000 épaves roulantes).

La FFC Réparateurs a pointé du doigt certaines lacunes dans le traitement des dossiers VE/VEI, relevées par tous nos membres et qui sont toujours présentes à ce jour. Et ce sont justement celles-ci qui ont entraîné l'affaire des 5 000 épaves roulantes.

« *Derrière toutes ces dérives constatées, en filigrane, nous avons dénoncé la pression devenue insupportable des tiers payeurs sur le métier d'expert en automobile* », explique Benjamin Labonne.

Or il ne faut pas oublier que le réparateur, aux côtés de l'expert dans ces cas précis, est garant de la sécurité du particulier par la mise en œuvre des procédures sécuritaires (contrôle VE qui doit être réalisé par l'expert et facturé par le réparateur).

Emmanuel Barbe n'a pas hésité à rappeler que les réparateurs devaient bien entendu refuser de tels agissements venant à nuire à la sécurité des usagers de la route et de l'environnement. Il a également tenu à souligner que si des professionnels de l'automobile tels des experts en automobile ou des réparateurs acceptaient de travestir tout ou partie de leur mission sécuritaire de service public, pour la transformer en simple bilan économique, la responsabilité de tels actes leur en incomberait pénalement.

La FFC Réparateurs a également proposé à l'administration que les réparateurs intègrent la Commission Nationale des Experts en Automobile (CNEA). Le Délégué a accepté d'étudier cette requête. Ceci permettrait à la CNEA d'être composée de tous les acteurs représentant la chaîne de réparation automobile dans son intégralité.

Pour rappel, l'expert en automobile contrôle les travaux, le réparateur est garant de son travail avec un souci primordial pour la FFC Réparateurs : la sécurité de tous via des réparations effectuées dans les règles de l'art **sans pression économique**.

La FFC Réparateurs a remercié le ministère public de lui avoir accordé une écoute attentive. L'objectif de la Fédération de montrer aux responsables de l'Etat sa volonté de nouer des relations de qualité avec les instances officielles, semble atteint. « Et nous espérons que nos échanges avec la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières ne sont que le début d'une longue liste à venir », conclut Christophe Bazin.